

A R T I C L E III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

**M**Algré les remontrances, malgré les clameurs de quelques Parlemens & autres Cours, le Roi fait & fera procéder à l'exécution des Edits & de la Déclaration enrégistrés au dernier Lit de Justice. Ses volontés sont invariables sur ce point : aussi, en les prenant du bon côté, & en considérant qu'il faut un système solide dans une Monarchie, le Peuple dont on a voulu faire envisager la ruine par l'exécution des Edits & de la Déclaration dont il est question, n'y trouvera au contraire que du soulagement par l'application à ce travail où l'on voit Sa Maj. afin de le lui procurer. Il est déjà bien des personnes sensées qui le reconnoissent, même des Parlemens. Ceux de *Donay* & de *Metz* qui, dans leurs fonctions, remplissent aussi, à plusieurs égards, celles des Cours des Aides, ont enrégistré lesdits Edits & Déclaration. Les Cours des Aides de *Montpellier* & de *Clermont-Ferrand*, outre quelques-autres ont encore montré sur cet objet leur docilité aux sages dispositions du Monarque. Sa Majesté satisfaite de la fidélité & de l'obéissance de ces Compagnies, le leur a témoigné dans une Lettre écrite de sa part, & par laquelle elle leur a demandé leurs Mémoires & leurs réflexions sur les Reglemens qu'il venoit de faire pour la confection du cadastre

*Suite des affaires des Parlemens.*